

Centre Simone Veil - 67-69 Avenue de la Californie 06200 NICE

PRISE EN CHARGE FINANCIERE POSSIBLE

Plusieurs options:

> L'action de formation est à l'initiative de votre employeur (avec votre accord)

Votre employeur prend en charge le coût de l'action de formation. Ces dépenses couvrent :

- √ Votre rémunération ;
- ✓ Les frais afférents aux actions permettant de suivre l'action de formation
- > La demande de formation relève de votre initiative

Votre employeur n'a aucune sorte d'obligation vis-à-vis de cette action de formation. Vous devrez en régler le coût pédagogique et vous organiser pour pouvoir vous absenter de votre lieu de travail (si vous êtes en exercice).

Pour toutes informations complémentaires : ifmea@lenval.com



